

COYE,
anciennement
COIZ

On ne sçait⁸ pas bien d'où peut être formé ce nom de *Coya* ou *Coye*. Probablement, c'est un mot celtique ou saxon. Cependant comme en 1212 on écrivoit en langage vulgaire *Coiz* & non pas *Coye*, je pourrois en conjecturer avec assez de fondement que ce mot vient de *Cota* ou *Cotia*, dérivé du saxon *Cote*, qui signifie des chaumières, des maisonnettes, des habitations de pauvres gens. On peut voir là-dessus le Glossaire de Ducange aux mots *Coscez* & *Cotaz*. Il est au reste plus probable, que le nom vient de là, que non pas des grez à *Cotibus* comme M. de Valois le prétend en écrivant sur *Cotia sylva*.

Coye est la dernière Paroisse du Diocèse de Paris du côté qu'il confine à celui de *Senlis*, à gauche de la grande route qui conduit de Paris à cette dernière Ville. Elle est dans une grande solitude, étant entourée de forêts presque de tous les côtés. Sa distance de *Lusarches* n'est que d'une bonne lieue, & de Paris huit lieues. Le terrain en est sablonneux quoique le lieu soit dans un vallon, & il y a quelques étangs qui forment la petite rivière de *Luze*⁹. Les habitans sont la plûpart bucherons ou cordiers ; les terres n'étant propres qu'aux menus grains, & exposées aux courses des bêtes fauves. Il y a néanmoins quelques vignes sur une côte vers l'orient du village. Ce lieu suit la

Coûtume de *Senlis* dont il n'est éloigné que de trois lieues : on ne connoît dans la France aucune autre Paroisse de ce nom.

Le Denombrement de l'Élection apprend qu'il y avoit autrefois 98 feux ; mais on me dit dans le lieu en 1739 qu'il n'y en a maintenant que quarante à cinquante. Le Dictionnaire universel de 1727 assure qu'il y avoit 309 habitans.

L'Église de ce village porte le titre de *Notre-Dame*. Comme elle tomboit de caducité, elle fut abbatue en 1738, & M. le Duc fit rebâtir celle qu'on voit aujourd'hui, qui est des plus simples. On n'a conservé de l'ancienne que la tour qui ne m'a paru être bâtie que depuis cent ou cent cinquante ans. Cette Paroisse étoit du Diocèse de *Senlis* au commencement du XII^e siècle, puisque *Pierre Evêque* de *Senlis* en fit l'an 1138 la donation au Prieuré de saint *Nicolas d'Acy* proche sa Ville Episcopale. *Ecclesiam de Coia cum atrio & minuta decima, Lucum etiam cum terra arabili*. Et comme ce Prieuré dépend de celui de saint *Martin des Champs* situé à Paris, les Religieux de ce dernier Prieuré firent énoncer cette donation dans la Bulle du Pape *Eugène III* qui confirmoit leurs biens. Comme cette Église manque dans le Parisien du XIII^e siècle, il y a apparence qu'elle n'étoit pas encore attribuée au Diocèse de Paris. On trouve aussi que vers l'an 1180 *Henri Evêque* de *Senlis* confirma une fondation faite à *Chaumontel* qui est un peu en deça de *Coye*, & qui pouvoit en dépendre alors. Les Evêques de Paris s'accommoderent apparemment depuis avec ceux de *Senlis* : quoiqu'il en soit la Cure de *Coye* se trouve au *Pouillé* de Paris du XV^e siècle, & j'en ai vu une collation faite par l'Evêque de Paris de l'an 1474 19 février. Depuis ce temps-là elle y a été toujours comprise & marquée être de la pleine Collation de l'Evêque.

⁸ Ce texte a été publié en 1775. Nous avons fait le choix d'en conserver l'orthographe, le vocabulaire et la ponctuation ; nous avons toutefois utilisé le s actuel pour transcrire le « s long - f ou f » utilisé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle en début ou en milieu de mot, et qui, ressemblant trop à un f, rend la lecture difficile. Nous espérons que le lecteur goûtera cette incursion plus de deux siècles en arrière.

⁹ Selon la carte du diocèse de *Senlis*, datée de 1709, conservée par la Bibliothèque Nationale de France, nous voyons que cette « petite rivière de *Luze* » est devenue par la suite « *La Thève* ».

Le plus ancien Seigneur de ce lieu ou que nous connoissions y avoir possédé du bien, est un Comte Renaud. Lorsqu'on songea à fonder une Abbaye de Chanoines Réguliers à Hérivaux qui n'en est qu'à une lieue, ce Comte donna à ce Monastere *dimidium annonae in molendinis de Coya*, suivant le titre rapporté par le Pere du Bois. Il paroît y avoir quelque erreur ou omission dans l'édition de cette charte de Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1193. Car selon l'exposé des Religieux au Pape Alexandre III, ce Pape déclara en 1163 qu'il leur confirmoit trois sextiers de froment & trois de mextiel, à prendre sur le moulin de Coye, provenant d'un don du Comte Renaud. Je croirois cependant que ce Comte n'étoit pas unique Seigneur dans Coye, & que cette Terre étoit Royale, comme étant des dépendances de l'ancienne maison de plaisance de nos Rois appelée la Morlaye dont le château n'en étoit qu'à demie lieue. Mais Renaud ou ses ancêtres pouvoit en avoir eu une partie par donation de nos Rois, de même qu'ils en firent, depuis, diverses distractions, & que selon les différentes occasions ils y rentrent par échange ou autrement. Ainsi par exemple Philippe-Auguste donna la terre de Coye & autres à Richard de Vernon l'an 1195 en place de Vernon & Longueville. La maison de Brienne s'étoit vûe dès le même temps ou environ posséder la forteresse de Coiz : mais en 1212 Geoffroy de Brienne promit par des lettres expresses de rendre au Roy cette forteresse. On trouve aussi un titre où la Morlaye & Coye sont dit possédés au commencement du XIII siècle par le Comte de Beaumont, où il est marqué que ce fut en 1226 que la Morlaye fut donné par le Roy au Comte de Boulogne. Raoul Seigneur de Lusarches pouvoit de même avoir eu du Roy la redevance du moulin de Coye qu'il agréa en 1238 que Guillaume de la Porte son vassal eut donné à l'Abbaye d'Hérivaux. En 1283 Marie le Grand étoit Dame de Coye, & donna en cette qualité à l'Abbaye d'Hérivaux une redevance en bled à prendre sur le moulin du lieu. Il y a grande apparence que c'étoit d'un de nos Rois que l'Abbaye de la Victoire,

proche Senlis, tenoit des prez aux environs de Coye, qu'elle échangea avec Pierre de Chambly dit le Gras, Chevalier, selon qu'il se lit dans une Ordonnance de Charles le Bel de 1321. D'autres actes antérieurs & postérieurs prouvent que les Seigneurs de Beaumont-sur-Oise en avoient été possesseurs, & que Coye étoit échû à des filles de cette maison. En 1313 Philippes de Beaumont femme de Renaud de Trie Comte de Dammartin étoit Dame de Coye. En 1322 Jeanne de Beaumont Dame de Roissy en France fit une échange de Coye & de Lusarches avec Pierre de Chambly que j'ai nommé plus haut pour d'autres terres que le Roy lui avoit données ; mais le Roy Charles le Bel ayant désiré avoir Lusarches & Coye, reprit les terres cédées à Jeanne de Beaumont, les donna en fief à Thibaud de Tillay fils de la même Jeanne, lequel ceda en contr'échange à ce Prince, Coye avec Lusarches à Paris le 28 Octobre 1322. Le volume de la Bibliothèque du Roy qui m'a fourni ces particularités, contient aussi les lettres de la vente que Gui le Bouteillier Chevalier Seigneur d'Ermenouville & sa femme firent au Roy vers l'an 1332 de plusieurs portions de bois situées à Montvinois & aux environs dans la forêt de Coye. Nonobstant tout ce que je viens de dire Amaury le Bouteiller de Senlis qui mourut en 1346 avoit pris encore le titre de Seigneur de Coye. Depuis le milieu du XV siècle jusques vers la fin le Fief de Mal-épargne situé à Coye & Consistant en plusieurs arpens de bois fut tenu par Guillaume & Eustache Allegrin, suivant les hommages qu'ils en rendirent aux Evêques de Paris le 11 Octobre 1469 & 11 Mars 1488. Depuis ce temps-là, Eustaches le vendit à Jacques de Lestre ; celui-ci à Nicolas de la Vallée, & ce dernier à André de la Barre.

Il ne se retrouve plus de Seigneurs de ce lieu jusqu'à l'an 1504 que Noble homme Jean de Suze Seigneur de Coye est mentionné dans les Registres de l'Evêché comme ayant légué à l'Eglise Paroissiale une pièce de terre voisine de l'Eglise pour en faire le cimetièr. En 1533 Jean de Suze Chevalier Seigneur de Coye fut sommé par l'Evêque de Paris en qualité de Vassal.

Louis Rosel Conseiller au Parlement de Metz est qualifié Seigneur de Coye en 1681 dans l'Histoire des Grands Officiers.

En 1697 Toussaint Rose Seigneur de ce lieu, Secrétaire de la Chambre & Cabinet du Roy & Président en la Chambre des Comptes, obtint des Lettres Patentes qui érigeoient cette Seigneurie en titre de Marquisat relevant du Roi à cause de son Château du Louvre, avec permission d'y établir un Bailly au lieu d'un Prévôt, pour y rendre la justice. Elles furent enregistrées le 22 Septembre. Depuis le décès

du Sieur Rose qui avoit surfait cette terre à M. le Prince de Condé, ses héritiers la lui vendirent à prix raisonnable. Il en est dit Seigneur dans des Lettres Patentes enregistrées au Parlement, lesquelles portoient approbation de la vente à lui faite par l'Abbé & les Religieux d'Hérivaux de la propriété Seigneurie, haute, moyenne & basse Justice de 469 arpens, 25 perches de bois en la Forêt de Coye, à l'exception de 35 arpens 20 perches qui ne seront plus possédés par eux qu'en roture.

*M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des Inscriptions & Belles lettres
in Histoire du diocèse de Paris – Tome V publié en 1755.*



Extrait d'une carte topographique du diocèse de Senlis levée sur les lieux par Mr Parent, curé d'Aumont, publiée en 1709